

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°2 MIRAMONT DE QUERCY**Modalités de calcul de la subvention contractualisée**

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions selon les nouvelles politiques (dossier reçu le 22 avril 2016)
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – Réhabilitation des sanitaires publics, du SAS d'entrée de la salle des fêtes et accès aux personnes handicapées aux bâtiments communaux - Tranche 1 BCTR/ACO03166	121 852,00 €	100 000 €	39%	39 000 €
2 – Réhabilitation des sanitaires publics, du SAS d'entrée de la salle des fêtes et accès aux personnes handicapées aux bâtiments communaux - Tranche 2 BCTR/ACO03167		21 852 €	39%	8 522 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGES</u>				
3 – Parking minute, espace propreté, mobilier urbain, espaces piétonniers et trottoirs en centre bourg - Tranche 1 VIAM/ACO3163	151 491,00 €	80 000 €	31,20%	24 960 €
4 – Parking minute, espace propreté, mobilier urbain, espaces piétonniers et trottoirs en centre bourg - Tranche 2 VIAM/ACO3168		71 491 €	31,20%	22 305 €
5 – Traitement esplanade de la mairie, de la salle des fêtes et traitement paysager du centre-bourg - Tranche 1 VIAM/ACO03164	143 743,00 €	80 000 €	31,20%	24 960 €
6 – Traitement esplanade de la mairie, de la salle des fêtes et traitement paysager du centre-bourg - Tranche 2 VIAM/ACO03165		63 743 €	31,20%	19 887 €
SUBVENTION GLOBALISEE				139 634 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	417 086,00 €
Dépense subventionnable H.T.	417 086,00 €
Subvention globalisée	139 634,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	33,48%

Le Président,

Christian ASTRUC